Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260427-CCAS20260105-DE

Conseil d'Administration du lundi 27 avril 2026
Délibération n°2026/01/05

Objet : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S sort de la salle, ne prend pas part au vote et nomme la vice-Présidente du C.C.A.S, président de séance pour cette délibération ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0.00 €	8 500.08 €	8 500.08 €
	Recettes réalisées	0.00 €	6 679.99 €	6 679.99 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0.00 €	9 123.80 €	9 123.80 €
	Dépenses réalisées	0.00 €	6 582.13 €	6 582.13 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les	Solde des réalisations de	0.00 €	97.86 €	97.86 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260427-CCAS20260105-DE

titres et les mandats	l'exercice (+/-)			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00 €	623.72 €	623.72 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00 €	721.58 €	721.58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	**0.00 €**	**721.58 €**	**721.58 €**

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du C.C.A.S ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Francis RICHEUX



Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260427-CCAS20260105-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE ST PERE MARC EN POULET

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente-quatre le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Elisabeth LE PAPE, Vice-Présidente, en vertu des articles R123-16 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Membres en exercice : 13
Présents : 12
Pouvoir : 0
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de convocation et d'affichage : 20 avril 2026

Etaient présents : Mme Roseline ABALEA, Mme Marie-Renée COURTILLÉ, M. Patrick HERVÉ, Mme Béatrice HUARD, Mme Nicole KERISIT, Mme Elisabeth LE PAPE, Mme Nathalie LECUMBERRY, Mme Marcelle LOHOU, M. Thierry NUSS, M. Jean-Roger PLANÇON, Mme Marie-Madeleine RIGAUD, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : NÉANT

Absents excusés : NÉANT

Absents non excusés : NÉANT

La séance a été déclarée ouverte à 18h34.

Mme Marie-Renée COURTILLÉ a été nommée secrétaire de séance.